

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
AMENAGEMENT-FINITION

# DOSSIER TECHNIQUE

NUMÉRO DU CANDIDAT

**Ce dossier est commun aux épreuves E1 et E2.**

Il doit être impérativement rendu complet en fin d'épreuve E1.

Il vous sera redonné pour l'épreuve E2.

0306-AF ST et AFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	1/24

# DOSSIER TECHNIQUE

## Sommaire

Page de garde.....	1/24
Sommaire.....	2/24
Documents graphiques (plans) .....	3/24
Documents graphiques (coupes).....	4/24
Documents graphiques (façades).....	5/24
Cahier des Clauses Techniques Particulières ( extraits ).....	6 à 12/24
Quantitatif pour certains ouvrages.....	13/24
Documentation thermique .....	14/24
Documentation acoustique .....	15/24
Éléments nécessaires au calcul des coûts de l'entreprise .....	16/24
Fiche technique ECOPHON GEDINA .....	17/24
Fiche technique ECOPHON CADENCE .....	18/24
Fiche technique STRUCTURES MIGUET .....	19/24
Fiche technique IMPRESSION UNIVERSELLE .....	20/24
Fiche techniques ROTOLL SATIN.....	21/24
Fiche technique RENOCRYL 500 .....	22/24
Fiche technique BAGAR CACHET ROUGE.....	23/24
Fiche technique échafaudage GENERIS 750.....	24/24

**LEGENDE MATERIAUX**

**MURS**

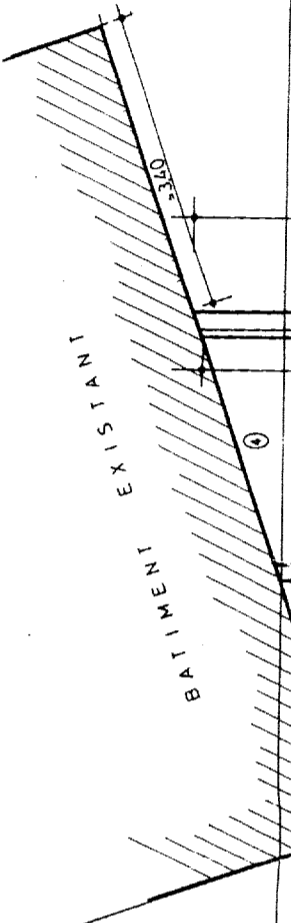
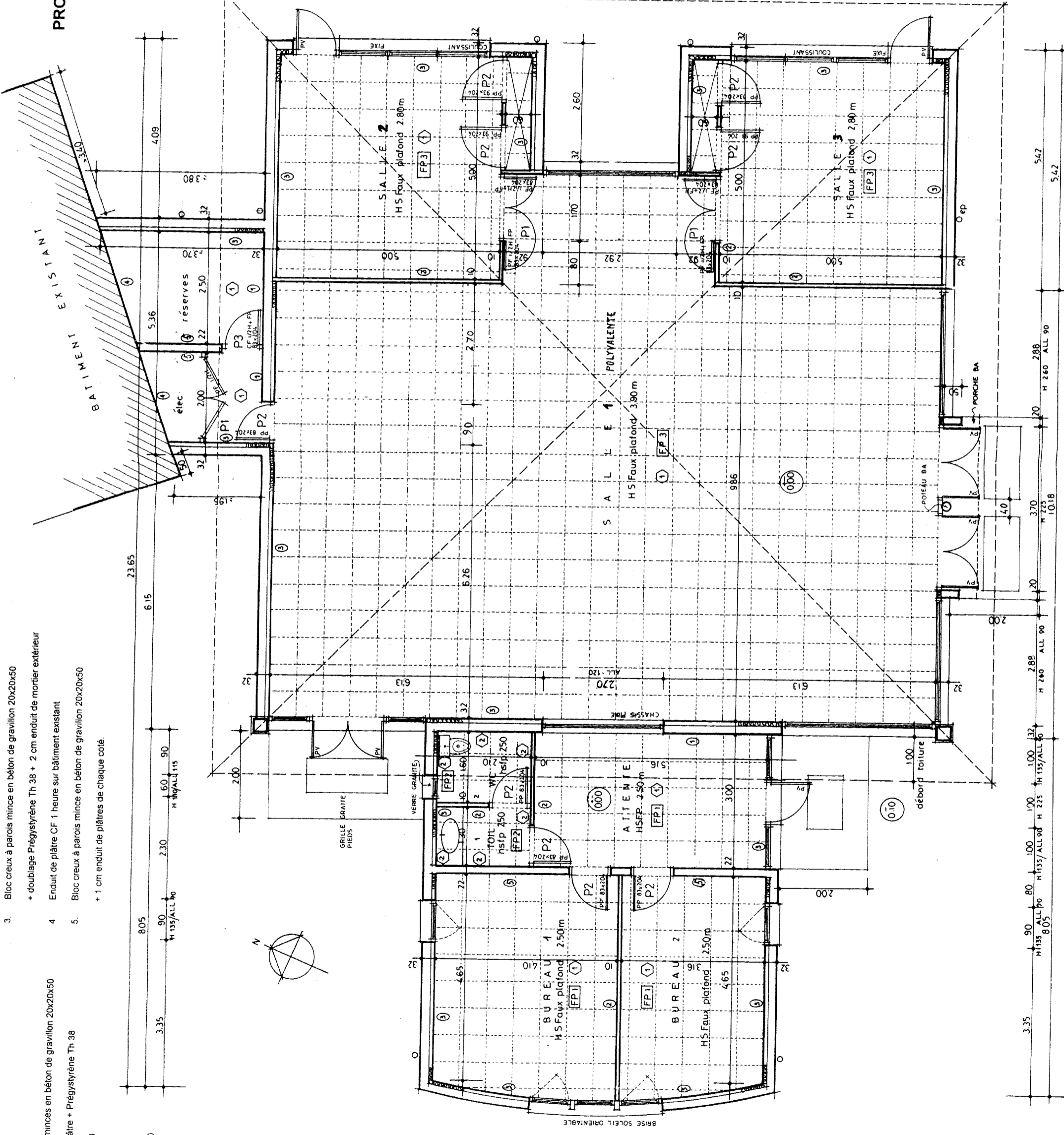
- 1. Bloc creux à parois minces en béton de gravillon 20x20x50 + 1 cm enduit de plâtre + Prégystyrène Th 38
- 2. Cloisons Placostil 98
- 3. Bloc creux à parois minces en béton de gravillon 20x20x50 + double Prégystyrène Th 38 + 2 cm enduit de mortier extérieur
- 4. Enduit de plâtre CF 1 heure sur bâtiment existant
- 5. Bloc creux à parois minces en béton de gravillon 20x20x50 + 1 cm enduit de plâtres de chaque côté

**SOLS**

- 1- Grés cérame 30 x 30
- 2- Faïence

**PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT  
FOYER ÉLÈVES**

vue en plan



Cotation en m et cm

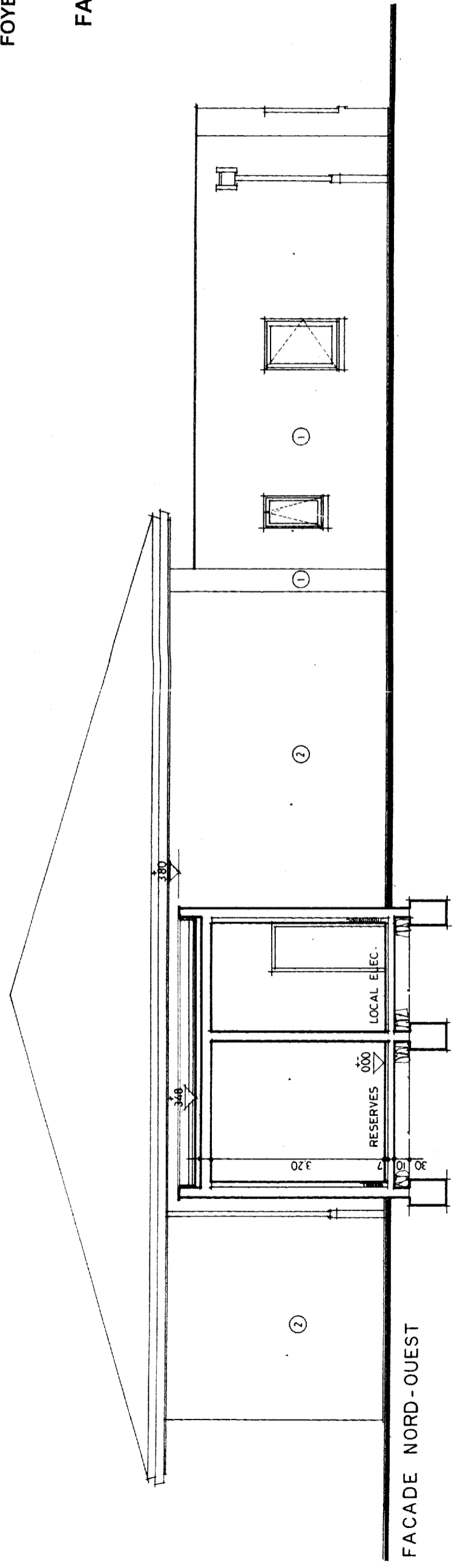
Session	Code	Feuille
2003	DT	3/24

0306-AFST et APT

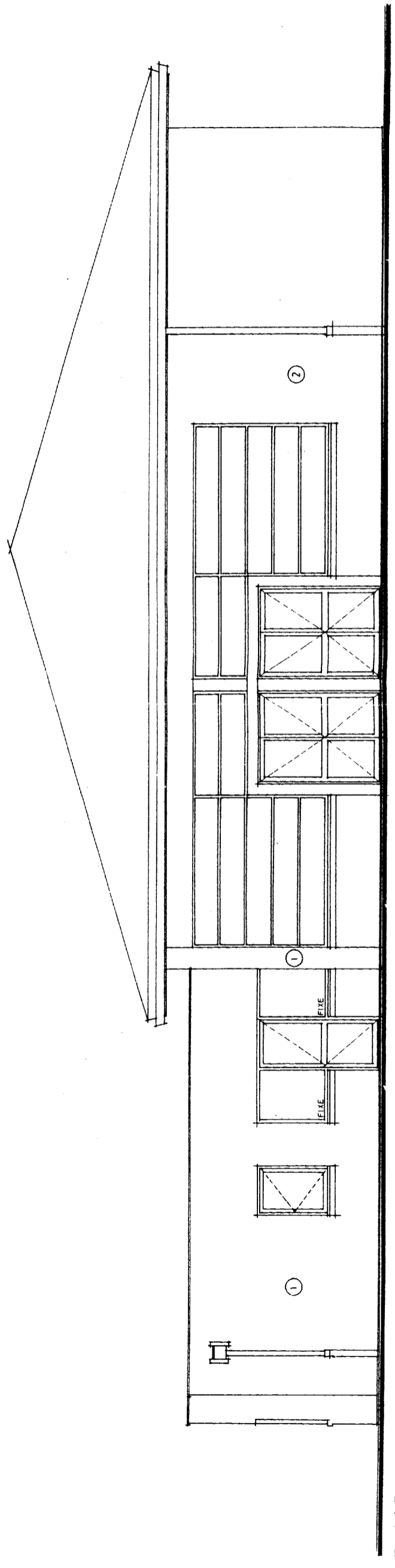


PROJET DE CONSTRUCTION  
 D'UN BATIMENT  
 FOYER ELEVES

FACADES



FACADE NORD-OUEST



FACADE SUD-EST

Cotation en m et cm

Session	Code	Feuille
2003	DT	5/24

0306 - AFST et AFT

# EXTRAITS DES CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## LOT N° 4 CLOISONS

### 4.2.4 - TRACES D'IMPLANTATION

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge et sous sa seule responsabilité les tracés d'implantation de ses ouvrages d'après les plans et les instructions du Maître d'Oeuvre. Le trait de niveau servant à tous les corps d'état (de 1 m au-dessus du sol fini de chacun des différents niveaux) est tracé par battage en bleu sur les murs, poteaux, cloisons et enduits uniquement par l'entrepreneur de gros- oeuvre qui en assure la responsabilité pendant toute la durée du chantier. Le tracé des cloisons de distribution, implantation d'huisseries, châssis et autres est réalisé par le titulaire du présent lot en parfait coordination entre l'entrepreneur de gros oeuvre d'une part et les entrepreneurs de second oeuvre intéressés d'autre part. Tous ces entrepreneurs sont solidairement responsables des erreurs qui peuvent se produire.

### 4.3 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 4.3.1 - POSE DES HUISSERIES

La fourniture des huisseries est assurée par l'entreprise titulaire du lot menuiserie, le titulaire du présent lot en assurera la pose.

Localisation -. toutes les huisseries situées dans les cloisons sèches

#### 4.3.2 - CLOISONS PLACOSTIL - 98 mm

Les cloisons acoustiques seront du type PLACOSTIL 98/48 de chez PLACOPLATRE, épaisseur 98mm, ou similaire constituées par :

- ossature métallique PLACOSTIL constituée de rails et de montants en acier galvanisé 1 épaisseur 6/10 de 48mm de largeur
- Les montants seront doubles et simples selon le cas, leur entraxe sera de 0.40m.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits placoplâtre (bandes + enduit)
- La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de placoplâtre
- En plafond et en sol, il sera placé des joints phoniques
- Deux plaques PLACOPLATRE PHD de 13mm d'épaisseur seront fixées de chaque côtés de l'ossature suivant les prescriptions du fabricant
- Il sera interposé entre les deux faces, la laine de verre 45mm collée par points ponctuels
- Ces cloisons seront montées jusqu'en sous face du plancher haut (zone vie scolaire) et jusque sous couverture dans salles 1,2 et3.
- Un dispositif particulier de protection en partie basse de ces cloisons sera mis en place (polyane 100microns)
- Localisation : ensemble des cloisons sèches intérieures.

## 4.4-DOUBLAGES

### 4.4.1 - DOUBLAGE PREGYSTYRENE Th 38

Les doublages des murs seront du type PREGYSTYRE-NE Th 38 de chez LAFARGE PLATRES ou similaire. La mise en oeuvre se fera conformément au D.T.U. 25-42 et à l'avis technique n° 9/84-328. Le complexe d'isolation thermique est constitué :

- Plaque à peindre de type parement haute dureté Prégydur BA 10
- Epaisseur du polystyrène expansé ref DC 80mm
- Les panneaux seront fixés aux murs par collage à l'aide de mortier adhésif Prégycolle 120
- Le mortier sera disposé sur l'isolant suivant les prescriptions du fabricant
- Les charges lourdes seront fixées directement à la maçonnerie
- Le vide en plinthe sera "bourré" par injection d'une mousse type polyuréthane Sur l'ensemble de l'ouvrage, les joints seront traités selon la technique et avec les produits LAFARGE PLATRES.  
-Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.
- Résistance thermique demandée 2,15.

Localisation: En doublage de l'ensemble des murs extérieurs suivant indications des plans.

## 4.5 - TRAVAUX DIVERS

### 4.5.1 - RACCORD DIVERS

Raccords divers au plâtre après passage des autres corps d'état y compris garnissages, bouchements et toutes sujétions de mise en oeuvre et d'exécution.

Localisation: raccords au droit des cloisons et doublages du présent lot.

0306 - AFST et AFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	7/24

## LOT: N° 8 FAUX-PLAFOND

### 8.2.5 - TOLÉRANCE D'EXÉCUTION

- Planéité générale de l'ouvrage fini (à la règle de 2m pour les plafonds de surface supérieure à 4m<sup>2</sup> et à la règle de 1,20m pour les plafonds de surface inférieure à 4m<sup>2</sup>) : flèche maximum de 3 mm - bâillement entre ossature apparente et appuis apparents de panneaux Imm maximum - Tolérance d'alignement des joints (cas d'éléments juxtaposés) : 0,05mm maximum de décalage entre 2 éléments

- Alignement de files d'éléments ou de profils apparents : variation maximum d'écart entre files de 0,5 mm désaffleurement entre éléments:

Éléments chanfreinés	0,3mm maximum
Éléments non chanfreinés	0,2mm maximum

### 8.2.6 - MODE DE POSE

La mise en oeuvre des différents systèmes d'ossature et de suspension en plafond ou de fixation aux murs sera exécutée de façon telle que la surface des plafonds ou des murs, tant pour les parties horizontales, qu'inclinées ou verticales, forme un ensemble d'une planitude parfaite, sans risque de déformation ultérieure.

Le raccordement au long des ouvrages maçonneries ou menuisés sera absolument rectiligne, le joint de jonction parfaitement dressé.

L'Entrepreneur prendra ses dispositions pour que les plaques, dalles ou éléments soient répartis de façon à limiter au maximum les coupes et les raccords. Il présentera à l'Architecte, avant l'exécution, les plans de calepinage avec indications précises de cette répartition. Celle ci devra être étudiée afin d'éviter toute coupes inférieures à 0.1 0m

Toute fixation, notamment d'ossatures, par clous « Spit » sera proscrite.

### 8.2.10 - PLANS D'EXÉCUTION CHANTIER

L'entrepreneur devra fournir :

1°) Avant le début des travaux, lorsque les travaux relatifs au présent lot ont une incidence sur les travaux des autres lots, l'entrepreneur fournira en temps voulu les plans relatifs aux contraintes de ses travaux en particulier les trous et scellements à prévoir. L'entrepreneur établira les plans de calepinage des faux-plafonds dans l'ensemble des locaux suivant les directives du Maître d'Oeuvre.

2°) En cours de travaux, l'entrepreneur sera tenu de remettre en dehors des plans reçus, tous les croquis détaillés de montage.

0306-AF ST et AFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	8/24



### 8.3.1 - OSSATURE DES PLAFONDS

L'exécution des ossature des plafonds comprendra la fourniture et la mise en oeuvre de tous les matériaux intermédiaires de liaison. Les ossatures seront dimensionnées pour être aptes à supporter le poids du plafond y compris le poids des isolations ou protections prévues et le poids, s'il y en a, des différents appareils qui y sont fixés ou incorporés (appareils d'éclairage de ventilation, de chauffage, etc ... ) sans que la flèche excède 11500 de la portée.

### 8.3.2 - OSSATURE MÉTALLIQUE

Les pièces constitutives devront être protégées contre la corrosion et elles seront composées de :

- fer à T et de cornières
- profils supports
- suspentes
- agrafes

### 8.3.3 - SUPPORT

La nature du support sera soit la charpente bois ou plancher poutrelles hourdis.

### 8.3.4 - FAUX-PLAFONDS - FP2

Le faux-plafond sera décoratif et acoustique, plaques montées sur ossature semi-apparente, dimensions module de 600 x 600 x 15mm suivant indications des plans. Les panneaux seront en laine de verre de forte densité. L'ossature sera composée de profilés en acier galvanisé dont la semelle visible est revêtue d'un parement laqué. Disposés en files parallèles, les porteurs seront suspendus sur leur longueur tous les 1200mm, et à 600mm maximum de leur extrémité en rive, par une suspente appropriée au support par un procédé adapté à sa nature. Ils recevront perpendiculairement une entretoise du même type dont la semelle affleurera celle des porteurs sans surépaisseur, l'ensemble formant un module de 600 x 600. Une cornière de rive laquée de même couleur que les entretoises assurera les jonctions périphériques. La couleur de l'ossature ainsi que la couleur et la finition des plaques sera au choix de l'Architecte. Calepinage suivant plans Architecte.

Classement M1 minimum. Compris dans cet article, toutes sujétions de pose, coupes, traitement des retombées etc.... La pose des panneaux devra en tous points être conforme aux prescriptions de la norme NF P 68.203 / DTU 5 8. 1.

Faux-plafond de type: Bord A - T de 15mm - ECOPHON CADENCE épaisseur 20mm format 600 x 600 ou produit équivalent.

Localisation dans toilettes et wc. FP2

0306 - AFST et AFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	9/24

### 8.3.5 - FAUX-PLAFOND - FP1 - FP3

Le plafond suspendu sera constitué de panneaux ECOPHON GEDINA ou similaire, bord E, T 24mm, en module 600 x 600 et en épaisseur de 20mm. Les panneaux seront en laine de verre de forte densité, revêtus sur la face apparente d'une peinture microporeuse et d'un voile au dos. Le plafond supportera sans déformation une humidité ambiante relative constante, inférieure ou égale à 90% à 25°C. Couleur des plafond (dalles et ossature) aux choix des Architectes. Le plafond aura une classe d'absorption acoustique A. Le produit sera classé MI. Le plafond sera nettoyable à l'éponge humide. La pose des panneaux s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68203/DTU 5 8. 1.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre suivant plans et coupes Architecte.

Faux-plafond de type: Bord E - T de 24mm - ECOPHON GEDINA épaisseur 20mm format 600 x 600 ou produit équivalent, couleur blanche.

Localisation dans attente, bureaux 1 et 2 et placards salles 1 et 2. FP1

Faux-plafond de type: Bord E - T de 24mm - ECOPHON GEDINA épaisseur 20mm format 600 x 600 ou produit équivalent, couleur aux choix des architectes.

Localisation dans salles 1,2 et 3. FP3

### 8.3.7 - ISOLATION A PLAT

Fourniture et pose de laine de verre IBR Isover ou similaire, en deux couches croisées de 100mm d'épaisseur chacune. Celles-ci seront déroulées sur combles perdus avec pare-vapeur en sous-face, liées par des bandes adhésives du type Kraft.

Localisation: Au dessus des faux-plafonds situés au droit de la couverture tuile.

## LOT N° 9 PEINTURE

### 9.4 - PEINTURE SUR BOIS

#### 9.4.1 - BOIS PEINTS INTÉRIEURS

1° ) Aspect à obtenir - Lisse, peint, satiné

2° ) Préparation du subjectile - Brossage - 1 couche impression - Ponçage à sec -Enduit maigre (à l'huile) non repassé conforme à la norme NF T 30.003 feuille 1 classe 4a - Rebouchage - Ponçage - 2 couches de peinture laque, satinée, lisse, glycérophthalique conforme à la norme NF T 30.003 feuille 1 classe 4a

3° ) Finition - Qualité finition : soignée Ton aux choix du concepteur

Localisation :

Calfeutrements  
Huisseries,  
Châssis fixes

#### 9.4.2 - BOIS PEINTS SUPPORT ISOGIL

Pré-peints

1 ° ) Aspect à obtenir

- Lisse, peint, satiné

2° ) Préparation du subjectile

-brossage

- 1 couche d'impression conforme à la norme NF T ' 30.003 famille 1 classe 4a

- époussetage

- rebouchage enduit glycérophthalique

- ponçage à sec

- 2 couches de peinture satiné conforme à la norme NF T 30.003 ) famille 1 classe 4a

3°) Finition

- Qualité finition : soignée

Ton au choix du concepteur

Localisation : toutes les portes intérieures

0306-AF ST WFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	11/24

## 9.7 - PEINTURE MURS/PLAFONDS INTÉRIEURS

### 9.7.1 - PEINTURES BÉTON

Auparavant réalisation d'un enduit garnissant, mise en oeuvre mécanique ou manuelle suivant prescriptions du fabricant.

1° ) Préparation du support - Brossage - Couche vernis d'imprégnation acrylique - Enduit mastic acrylique de rebouchage

2° ) Finition - 1 couche de peinture mate acrylique à la plioline - 1 couche de peinture veloutée acrylique en dispersion aqueuse

Localisation - Porche BA situé au droit de l'entrée principale de la salle 1 compris poteau cylindrique béton.

### 9.7.2 - PEINTURE LISSE PLAFOND

Appliquée sur supports horizontaux ayant reçu préalablement les enduits préparatoires.

1° ) Aspect à obtenir - lisse peint brillant

2° ) Préparation du support - égrenage, époussetage - impression glycéro - enduit non repassé - 1 couche peinture émail, brillant glycéro

3° ) Finition - 2 couches peinture émail brillant glycéro

Localisation : plafond du local électrique, des réserves et des éléments en plaques de plâtre situés en plafond.

### 9.7.3 - PEINTURE A GRAIN SATINÉE

Appliquée sur supports horizontaux ou verticaux ayant reçu préalablement les enduits préparatoires.

1° ) Aspect à obtenir - Grain, peint, satiné

2° ) Préparation du support - 1 couche projetée "RELIEF PERLE" Bagar (qualité et grosseur du grain au choix de l'Architecte) lisse tendue

3° ) Une couche d'impression universelle

4° ) Finition - 2 couches peinture satinée classification AFNOR NF T36.005 Famille 1 Classe 4 a. - ton au choix du concepteur

Localisation : dans bureaux 1 et 2, attente, toilette, wc, local électrique, réserves, placards. suivant indications des plans.

Ensemble des murs des salles 1,2,3 à l'exception de l'intérieur des placards.

0306 - AFST et AFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	12/24

# QUANTITATIFS POUR CERTAINS OUVRAGES

## Extrait du devis quantitatif du lot cloisons sèches

DESIGNATION	Quantité
Enduit de plâtre	32 m <sup>2</sup>
Cloison Placostil 98 mm	104 m <sup>2</sup>
Doublage Pregystyrène Th 38	208 m <sup>2</sup>
Traitement des joints	312 m <sup>2</sup>

*nécessaire pour epreuve B2 budget d heures*

## Extrait du devis quantitatif du lot finition

### Salle 1

DESIGNATION	Quantité
Plâtre peint (enduit projeté et peinture satinée)	146.08 m <sup>2</sup>
Portes isoplanes Peintes peinture satinée	9.35 m <sup>2</sup>
Baies vitrées (cadre et vitrage)	57.67 m <sup>2</sup>

## DOCUMENTATION THERMIQUE

RESISTANCES THERMIQUES SUPERFICIELLES ( $m^2 \text{ } ^\circ\text{C/W}$ )

### VALEUR DES RESISTANCES SUPERFICIELLES

Paroi	Angle formé avec l'horizontale	Sens du flux	Paroi en contact avec :					
			L'extérieur			Un local chauffé ou non		
			Un passage couvert	Un local ouvert		Un comble	Un vide sanitaire	
			$\frac{1}{h_i}$	$\frac{1}{h_e}$	$\frac{1}{h_i} + \frac{1}{h_e}$	$\frac{1}{h_i}$	$\frac{1}{h_e}$	$\frac{1}{h_i} + \frac{1}{h_e}$
Verticale	>60°	Horizontal	0.11	0.06	0.17	0.11	0.11	0.22
Horizontale	<60°	Ascendant	0.09	0.05	0.14	0.09	0.09	0.18
		Descendant	0.17	0.05	0.22	0.17	0.17	0.34

### TABLEAU DES CONDUCTIVITES THERMIQUES

Matériaux	$\lambda$ W/m <sup>2</sup> °C
Mortier pour enduit et joints	1,15
Béton de granulats lourds	1,75
Béton de fibre de bois	0,16
Plâtre pour courant pour enduits et pour plaques	0,35
Plâtre sans granulats serrés	0,50
Polystyrène moulé ou extrudé	0,033
Polystyrène expansé référence DC	0,041
Mousse de polyuréthane référence AC	0,030

### TABLAU DES RESISTANCES THERMIQUES UTILES MATERIAUX HETEROGENES

#### PAROIS VERTICALES

Matériaux	Dimensions en cm	R m <sup>2</sup> °C/W
Blocs creux à parois minces en béton de gravillon	25x20x50	0.28
Blocs creux à parois minces en béton de gravillon	20x20x50	0,21
Blocs en béton de pouzzolane	25x20x50	0,45
Blocs en béton de pouzzolane	20x20x50	0,38

0306 - AFST JFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	14/24

Documentation acoustique  
Coefficient  $\alpha$  d'absorption des revêtements

Matériaux	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz
Plâtre peint	0,12	0,15	0,10	0,11
Enduit au mortier brut	0,02	0,03	0,04	0,05
staff	0,12	0,08	0,05	0,04
Marbre	0,01	0,01	0,01	0,01
Glace ou miroir	0,04	0,03	0,03	0,02
Rideau de fenêtre lourd	0,31	0,49	0,50	0,56
Rideau léger	0,06	0,10	0,15	0,20
Panneau de contre-plaqué posé à 5 cm	0,42	0,35	0,12	0,10
Panneau de bois plein peint ou vernis	0,11	0,10	0,09	0,08
Vitrage sur châssis	0,04	0,03	0,03	0,02
Porte pleine en bois	0,11	0,10	0,09	0,08
Porte isoplane (contre-plaqué 8 mm)	0,22	0,17	0,09	0,10
Parquet sur lambourdes	0,11	0,10	0,07	0,08
Parquet collé sur chape	0,04	0,06	0,06	0,06
Tôle d'acier peinte	0,03	0,03	0,02	0,02
Carrelage	0,08	0,02	0,03	0,04
Linoléum posé sur feutre	0,08	0,09	0,10	0,12
Moquette posée sur chape	0,08	0,21	0,26	0,27
Dalles thermoplastiques	0,03	0,04	0,04	0,03

**Extrait de l'arrêté du 9 janvier 1995**

**relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement**

Locaux meublés non occupés	Durée de réverbération moyenne en secondes dans les intervalles d'octave centrés sur 500, 1000 et 2000 Hz
Salle de repos des écoles maternelles ; salle d'exercice des écoles maternelles ; salles de jeux des écoles maternelles.	Tr = 0,4 à 0,8 s
Local d'enseignement, de musique, d'études, d'activités pratiques. salle à manger et salle polyvalente de volume $\leq 250 \text{ m}^3$	
Local médical ou social, infirmerie ; sanitaires ; Administration ; foyer ; salle de réunion ; bibliothèque ; centre de documentation.	
Local d'enseignement, de musique, d'études ou d'activités pratiques d'un volume $\geq 250 \text{ m}^3$	Tr = 0,6 à 1,2 s
Salle à manger et salle polyvalente $\geq 250 \text{ m}^3$ .	Tr = 0,6 à 1,2 s et étude particulière obligatoire

0306 - AFST uAFT

Session	Code	Feuille
2003	DT	15/24